



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT N° 254 2020

**OBJET : ARRETE – RUE DE CHARMENTON – EL/CD
ANNULE ET REMPLACE ARRETE N°721-2019**

La Maire de la ville d'ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par le Pôle Environnement Cadre de Vie – Mairie d'Annonay
-07100 ANNONAY,
Vu la modification du sens de circulation rue de Charmenton.

Portant réglementation de la circulation routière rue de Charmenton

ARRETE

Article 1

A partir de la mise en place de la signalisation de police réglementaire, la vitesse sera limitée à 30km/heure sur toute la rue de Charmenton de la limite avec la commune de Davézieux jusqu'à l'intersection avec la route de Californie.

Article 2

La circulation dans la rue de Charmenton se fera en double sens à partir de la limite de la commune de Davézieux jusqu'à l'intersection avec la route de Californie.

La rue de Charmenton sera prioritaire sur la route de Californie.

Article 3

Des ralentisseurs seront installés rue de Charmenton.

Article 4

La signalisation de police réglementaire sera mise en place par l'équipe Voirie.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal,
- L'équipe Voirie de la Ville d'Annonay

Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à ANNONAY, le *04 mai 2020*
Antoinette SCHERER

[Signature]
Maire d'ANNONAY

Notifié le :

Affiché le :

AS